

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONVENTION-CADRE PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DIGNÉO

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Séverine VACHON à Philippe MAUFFREY, Florence Villes à Yvonne VACKER, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Corinne RIVET BONNEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONVENTION-CADRE PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DIGNÉO

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la convention relative au Plan d'Investissement Volontaire, signé en avril 2019, l'association Foncière Logement s'est engagée à participer à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, avec le soutien de l'État.

La Foncière Logement est une association à but non lucratif qui agit au sein du groupe Action Logement pour proposer des logements locatifs aux salariés du secteur privé. Pour ce faire, elle s'appuie sur le dispositif Dignéo qui, en partenariat avec les collectivités locales, permet de réaliser et de gérer des logements locatifs de qualité pour les salariés.

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite permettre aux communes d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en œuvre de Dignéo sur leur territoire.

A ce titre, la présente convention propose un cadre partenarial à l'intérieur duquel, les communes de la Communauté d'Agglomération pourront initier un partenariat opérationnel et innovant pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé et remettre sur le marché des logements locatifs de qualité, à destination des ménages salariés.

Dans le cadre de la présente convention, la Communauté d'Agglomération s'engage à faire connaître et proposer Dignéo aux communes de son territoire lorsque le marché immobilier répond au modèle économique sur lequel repose ce dispositif. La Foncière Logement orientera la Communauté d'Agglomération et les communes dans l'identification de biens éligibles.

Au terme de cette étape préalable et, dans le cas où une liste d'immeubles serait arrêtée, une convention de coopération sera passée entre la commune, La Foncière Logement et la Communauté d'Agglomération du Niortais, afin d'engager les études nécessaires à la mise en place du dispositif.

Le cas échéant, les protocoles fonciers subséquents à la convention de coopération seront conclus entre La Foncière Logement, la commune et l'opérateur qui sera désigné pour la réalisation des programmes immobiliers.

La présente convention est passée pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la convention-cadre à passer avec l'association La Foncière Logement ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à la mise en œuvre de Dignéo.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué